

Le parlement canadien est revenu, à l'appel d'un ministère indubitablement fidèle à sa parole — en ce cas, au moins, — aux sessions d'automne.

C'est tant mieux pour tout le monde.

Session d'automne, cela veut dire vacances d'été: vacances pour les ministres pauvres souffre-douleurs d'un pays, chargés de tous les péchés d'Israël et qui, pourtant, quoique ministres, n'en restent pas moins hommes à étouffer dans les étuves législatives; vacances d'été pour la loyale opposition logée trop légèrement dans l'imagination des journalistes aux froides régions dont il n'existe nulle trace dans les constructions officielles; et, enfin, vacances d'été pour le bon peuple forcé, en toute conscience, de lire son représentant s'il parle à la Chambre et de suer tout autant que lui, à défendre son silence, s'il n'y parle pas.

* * *

Le discours du Trône est charmant en beaucoup de choses, mais surtout en ce qu'il nous annonce un retour sur eux-mêmes de nos représentants, rapport à la corruption des mœurs électorales qui sont devenues déplorables.

Arrière, loin de nous, l'époque où l'on se faisait élire au moyen de chapelets pieusement égrenés dans le bas côté des comités et de prières ferventes à Bacchus toujours jeune et au vieux Silène, dont les MM. de Kuyper, Molson, Gooderham et autres pieux disciples, entretiennent fidèlement le culte parmi le peuple des électeurs.

Pour abattre les restes d'une corruption qui désole tout notre monde politique, devenu moine si vieux, et juste au moment le moins rapproché de l'élection générale, on irait jusqu'au vote obligatoire, ce qui empêchera sûrement le vote artificiel perfectionné dont on a oublié de demander la reconnaissance à notre bureau des patentes. C'est dommage tout de même, car il y avait là de l'ouverture pour nos inventeurs dont, au Canada comme ailleurs, on reconnaît toujours trop tard l'ingéniosité et l'amour vrai que ces philanthropes portent à leurs semblables.

* * *

Nous est simplement avis pour parler sérieusement du vote obligatoire et de toute législation électorale, que ce n'est pas tant la loi qui manque et qu'il faut amender, mais les hommes préposés à sa mise à exécution.

Le vote obligatoire s'impose, nous le reconnaissons. Les deux partis auront-ils le courage de l'imposer? Nous disons non pour tous les députés incertains de leur élection et ils sont nombreux. Nous disons non, pour tous les députés qui n'ont été élus et ne comptent être élus que par l'achat des abstentions plus facile, dans un sens, que l'achat du vote même.

Mais le vote obligatoire implique une sanction, des poursuites rigoureuses de la part du ministère public, autrement il en sera comme de toutes les clauses pénales et comminatoires dont la rigueur fait dresser les cheveux, mais dont l'inanité calme les plus criminels des agents de corruption électorale.

* * *

Nous nous moquons, irrévérencieusement peut-être, de cette nouvelle tentative d'épuration de nos mœurs électorales, car nous savons que la corruption est voulue, désirée, aimée à la passion par les meneurs des partis politiques. Elle est, pour les uns, un moyen de succès politique et pour les autres, un gagne-pain régulier dont on se croirait volé si les Chambres venaient à le supprimer.

* * *

Le discours du Trône annonce encore d'excellentes mesures qui offriront peu de surface à la critique de l'opposition. Nous en ferons l'étude, exempte de tout parti-pris, au fur et à mesure qu'elles seront discutées.

* * *

On s'attendait à un débat mouvementé dès les débuts de la session.

Une couple de victoires gagnées sur le ministère par l'opposition, avaient semblé relever le courage de celle-ci. Mais est-ce défaut d'entente entre MM. Borden et Monk, ou entre ceux-ci et M. Foster, est ce calcul et tactique de leur part, toujours est-il qu'ils ont décidé de laisser le centre gauche, ou droit, je ne sais comment l'appeler, disons le zième

parti ou le parti indépendant, porter les premiers coups pour déterminer un engagement général. Cela se pourrait bien comme il se pourrait aussi que le plan général de l'opposition serait de laisser s'amorcer toutes les batailles rangées par les factions en révolte, qui lui servent d'éclaireurs et d'avant-garde.

On attendait, dans les cercles férus de discipline, une excommunication majeure contre MM. Bourassa et Lavergne par Sir Wilfrid, sur l'adresse même, au début d'une session qui ne veut être, dans la pensée du Premier, que calme, courte et féconde en résultats pratiques, parmi lesquels la ratification des "better terms" aux Provinces.

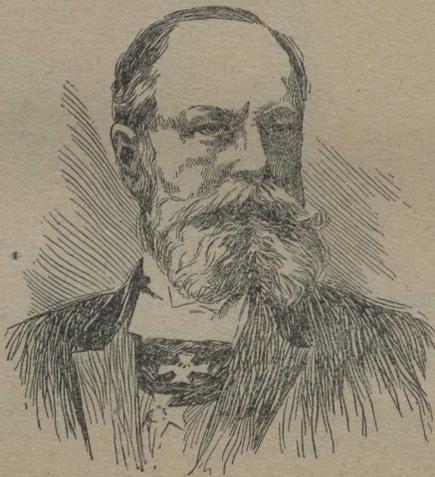
C'est bien de règlements de comptes et de rappels à la discipline qu'il s'agit devant la Chambre et devant le pays!

Est-il certain que le public qui veut qu'on le gouverne, qu'on administre ses affaires sagement, prenne autant d'intérêts aux querelles de famille que le pensent les indisciplinés des partis?

L'histoire ne nous l'apprend pas. Querelles de famille! petits brasiers qu'allument à côté du foyer de la vie domestique des étincelles qui en jaillissent avec éclat mais pour s'éteindre bien vite faute d'un durable aliment.

Que veut M. Bourassa, que propose-t-il à la Chambre, c'est-à-dire au pays? Va-t-il le dire? Ne le dira-t-il pas? Ce ne devra pas être sûrement ce qu'il a dit aux électeurs du comté de Québec, non plus qu'à ceux de Sainte-Marie.

A la Chambre, il parlera au pays; il ne sera plus même le député de Labelle, il y représente le Canada, comme tous les députés, et lui, — au moins, ses amis le répètent — plus qu'un autre député.



Le Dr Conrad Studt, ministre de l'Instruction publique d'Allemagne, qui ordonne et approuve la persécution des écoliers catholiques polonais.

Quand il aura parlé, sans doute Sir Wilfrid lui répondra comme à tout autre député sans le frapper plus qu'un autre des traits de l'excommunication.

L'excommunication! Conséquence de l'infaillibilité, concédée à un homme et encore bien restreinte! M. Bourassa y croit-il venant de Sir Wilfrid, et Sir Wilfrid lui-même y croirait-il, l'appliquant à M. Bourassa? C'est qu'on n'excommunie pas tout le monde, surtout pas les gens sans foi qui se retranchent eux-mêmes du giron.

Sir Wilfrid n'a pas excommunié, il n'excommuniera pas pour le plaisir d'une certaine galerie féroce orthodoxe.

À quoi bon? Pour pousser à certaines extrémités oiseuses, stériles, funestes peut-être à un groupement ethnique qui a besoin d'être uni dans les grandes lignes de son existence.

M. Bourassa n'a rien dit encore au peuple du Canada et il semble même que depuis les jours nuageux de Manitoba où il s'est incliné humblement au geste du maître et depuis l'impérialisme militaire où il s'est élevé à la hauteur d'un chef pour retomber dans les rangs des tout simplés soldats, il n'a plus parlé à la nation. Où va-t-il? Que veut-il de son pays, qu'il n'a pas voulu avec Laurier?

Il est hostile à la loi du dimanche, mais d'autres croyants, d'autres pasteurs que lui, érigés en autorité au-dessus de lui, y croient et la recommandent. Il n'y a pas là de quoi étayer la plate forme de son parti. Que va-t-il dire au pays, M. Bourassa?

Nous avons hâte de le savoir. Nous ne lui voulons que du bien d'ailleurs, mais nous croyons fort que, lassé, fatigué de planer sur les

masses avec l'épouvantail déjà usé en 1900 de l'anti-militarisme colonial, M. Bourassa se soit laissé choir sur le terrain du commun des mortels, dissatisfait d'être en retard et qu'il marche déjà à tâtons dans les demi-jours d'un cul-de-sac d'où il ne sortira pas aisément. Sir Wilfrid songerait-il à l'y laisser se débattre obscurément? Cette tactique un peu cruelle contrasterait avec les "sunny ways" du Premier et conviendrait à demi aux beaux fracas et aux grands gestes qu'affectionne le petit-fils de Papineau.

E. Hantel

PROPOS DE MONTREALAIS

Mes concitoyens viennent de passer par une grande semaine qu'il faut marquer d'une croix blanche: l'un des 40 Immortels monte au Parlement, battant Ainey, un vaillant du travail et de la parole, battant aussi Bourassa et son lieutenant Lavergne, tout couverts des lauriers de Québec, que remplace la tresse d'ortie des électeurs de Sainte-Marie.

Il en devait tourner ainsi de par le simple esprit de contradiction qui a régné de tout temps entre Montréal et Québec.

Et l'autre événement dont nos yeux sont témoins, c'est le retour à l'harmonie de ma bonne ville, à la concorde d'où le salut: tel l'enseignement de notre devise municipale. Et il fallait une idée de musicien, jetée comme cela sur le papier, nonchalamment quoique artistiquement — si j'ose m'exprimer ainsi malgré le purisme d'un confrère — pour nous mener à ce résultat inouï encore à mes vieilles oreilles de montrealais.

Oui, nous aurons de l'harmonie jetée à flots, parmi nous, qui nous arroseront, nous laveront et nous mettront la belle humeur au coeur, l'an qui vient, ça va de soi.

Et de cette harmonie à anche et à piston, installée dans nos squares et nos parcs, découleront notre bonheur civique et la propreté municipale que nous avons en vain demandés à tous les échos. Pourquoi enfin ceci ne réussirait-il pas? M. Hardy, le chef de l'harmonie en question, est-il incapable de ce grand dessein? Nous ne le croyons pas.

Orphée bâtit des villes au son de la flûte, et bâtir des villes à son époque était d'une rare difficulté. Pourquoi ne verrions-nous pas surgir du pavage, de l'eau en abondance, de la lumière et des hommes de police au son de nos fanfares? Le souffle divin de création manquant-il davantage à nos artistes qu'au vieux flutiste de la fable? Nos cornets et nos saxhorns ne sont-ils pas plus puissants que son roseau percé?

Nos rues gagneront donc à la musique qui vient et aussi nos mœurs municipales, domestiques, électoables et généralement quelconques qui se déforment sensiblement. Tout raffinement, s'est, de fait, transporté avec Lavigne au Parc Sohmer. Il faudrait l'en sortir et le promener parmi nous sous toutes formes dansantes, chantantes et par ailleurs musicales continues des moindres civilisations qui se respectent.

On a proposé la cure musicale pour certaines maladies hypondriaques. Pourquoi ne pas traiter ainsi nos malades de l'hôtel de ville? Il nous en coûterait moins que de toujours s'adresser aux médecins des P'tits chars et du M. H. and L. P.

Donc en amendement par addition, je propose la musique en permanence fournie par le corps entier de M. Hardy aux séances des délibérations générales du Conseil et par des détachements aux séances des commissions.

Ce que la loi, les règlements, les supplications des citoyens n'ont pu nous obtenir, nous l'aurons de la musique mise à la portée de toutes les oreilles, celles de Midas comme les fines et les courtes des autres.

Celui qui a pensé aux concerts d'harmonie dans nos squares, dans nos parcs et jardins est sûrement un génie bienfaisant. Mais, moi, j'entreprends de mettre en harmonie les délibérations du Conseil municipal et de ses commissions: je suis plus grand que Hardy. Je propose donc qu'on m'honore et qu'on me décore.

JEAN RIGOLE.